

Conseil Municipal du 30 septembre 2017

Présents : B. Rousseau - P. Richard — P. Parfait - P. Dubois – M. Chasgneau - D. Courilleau – M. Demoule - M. Geneste – P. Martins – V. Mulon — G.Pinaud

Absents excusés : - I. Clavier qui donne pouvoir à **V. Mulon**
- J.P Augé
- C. Heng qui donne pouvoir à **M. Demoule**
- C. Loubeyre qui donne pouvoir à **P. Richard.**

Début de la séance à 09h30

APPROBATION PV du conseil municipal du 29 juillet 2017 : approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention restructuration de la mairie : Conseil régional, liste des entreprises retenues

Afin de se conformer aux lois du 11 février 2005 sur l'accessibilité des Etablissements recevant du public et du 03 août 2009 sur la réduction des consommations d'énergie des bâtiments, le maire expose au conseil municipal la nécessité de restructurer la mairie.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure de consultation (MAPA) en 13 lots séparés relative à la restructuration de la mairie de Pigny.

La Commission (MAPA) qui s'est réunie le 19/05/2017 pour l'ouverture des plis a analysé l'ensemble des 40 dossiers reçus et a retenu les Entreprises mieux-disantes suivantes :

Lots	Entreprises Retenues	Adresse	Montant H.T
lot n°01 – Gros œuvre – Démolitions	CAZIN	34, rue de Vallières 18220 LES AIX D'ANGILLON	57 998.40€
lot n°02 – Couverture (remaniage toiture)	GUILLAUMOT	16 rue Près de Chappes 18300 SAINT SATUR	41 000€
lot n°3 – Menuiseries extérieures bois/aluminium – serrurerie	AMS	ZI Couasse, 03000 AVERMES	62 303 €
lot n°4 – Isolation par l'extérieur	DUBAS,	28 route de Bourges 18130 DUN SUR AURON	83 500€
lot n°5 – Cloisons/Doublages/Plâtrerie	DA COSTA	ZI du Pont Reau, allée Stendhal, 18390 SAINT GERMAIN DU PUY	11 500€

lot n°6 – Menuiseries intérieures	ELVIN	70 av Marcel Haegelen 18000 BOURGES	24 302€
lot n°7 – Plafonds suspendus	ISO-DEC	4 rue des Epinettes, 18110 FUSSY	7 790€
lot n° 8 – Revêtement de sols	SOLS DU BERRY	rue Isaac Newton Parc Esprit 1, 18000 BOURGES	8 800€
lot n°9 – Peinture hors PSE	IVENS	46 rue de la Mairie, 18110 PIGNY	7 202.73 €
lot n°10 – Chauffage/VMC/Plomberie sanitaire	CENTRE-CLIM	72 rue des pieds Blancs 18230 SAINT DOULCHARD	67 816€
lot n° 11 – Electricité CF	CEGELEC	6 allée Evariste Gallois, 18000 BOURGES	48 276.70€
lot n°13 – Mobilier	DACTYL BURO	15 rue des Arènes, 18000 BOURGES	12 227.18€

Le coût des travaux est de **432 716 HT** et de **52 448 € HT** pour les honoraires.

Les marchés ont été signés le 17 Juillet 2017.

Le maire propose au Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission (MAPA) et d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de suivre les avis de la Commission et d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
- d'accepter le projet et sollicite l'aide de de la Région dans le cadre des aides aux travaux d'isolation pour un montant de **67 000.00€**.

Le plan de financement suivant est adopté :

Restructuration mairie :

TOTAL Sur travaux Hors honoraires	DETR	Région	SDE	Conseil Départementa l	TOTAL DES AIDES	COMMUNE
Pourcentage	30	15	8	10	64	36
432 716	129 814	67 000	33 400	45 000	275 214	157 502

Financement de la commune : **157 502 HT** pour les travaux (+ **52 448 HT** pour les honoraires) soit une participation totale de **209 950 HT**.

Cette délibération annule et remplace, suite à erreur matérielle, la délibération n°2017-049 du 29 Juillet 2017 déposée en Préfecture le 1^{er} Août 2017

Adoption du rapport RPQS eau potable 2016 :

Le Maire-adjoint rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de PIGNY. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération et sera accessible sur le site de la mairie de Pigny.

Adoption du rapport RPQS assainissement 2016 :

Le Maire-adjoint rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PIGNY. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération et sera accessible sur le site de la mairie de Pigny.

Bail emphytéotique : jouissance d'un chemin communal rue de la Marivol :

Vu le courrier en date du 17 Juillet 2017 de Monsieur Jonathan MAILET et Madame Marie Charlotte RICHARD relatif à l'octroi d'un bail emphytéotique sur le délaissé de la parcelle communale ZI225 limitrophe à leur propriété, la parcelle ZI222.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser, pour une durée de 99 ans, la jouissance à titre gratuit d'une partie du délaissé communal de la ZI225, chemin limitrophe aux parcelles ZI223 et ZI222, à Madame Marie-Charlotte RICHARD et Monsieur Jonathan MAILET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame Marie-Charlotte RICHARD et Monsieur Jonathan MAILET, propriétaires de la parcelle ZI222, la jouissance à titre gratuit d'une partie du délaissé communal de la ZI225 pour une durée de 99 ans avec la possibilité de fermer ce passage par toute haie, clôture ou portail.

Location d'un terrain communal : parcelle ZI 48 (Mr RIVIERE) :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la location de la parcelle ZI48, d'une superficie de OHA 51A 20CA, à Monsieur Jean-Louis RIVIERE domicilié Chemin de Boisbriou 18110 FUSSY.

Le montant du fermage sera de : 108.95 €/l'hectare, proratisé en fonction de la superficie du terrain.

Ce montant est calculé selon le prix du quintal de blé en 2017 soit 24.21 et sera automatiquement revalorisé en fonction des textes réglementaires.

Le bail est réalisé pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} Octobre 2017, aux clauses et conditions précisées dans le cahier des charges joint à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la location de la parcelle ZI48 à Monsieur Jean-Louis RIVIERE aux conditions sus- citées.

Plan de financement SDE : éclairage public place de la mairie :

Le Maire-adjoint présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel des travaux d'extension de l'éclairage public de la façade de la Mairie.

Ce plan de financement correspond à la participation financière qui sera demandée par le syndicat départemental d'énergie pour un montant de 4 678.70 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel des travaux d'extension de l'éclairage public de la façade de la Mairie de PIGNY pour un montant de 4 678.70 euros HT.

Redevance ENEDIS :

Le Conseil Municipal délibère en vertu du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 concernant les redevances d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal demande à ENEDIS d'appliquer ce décret et fixe la redevance dans la limite du plafond réglementaire, soit 200.00 euros pour 2017.

Sortie d'inventaire du véhicule Kangoo :

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la vente du véhicule de marque kangoo express à un particulier, pour une somme de 4 900€ TTC, il y aurait lieu de sortir de l'inventaire ce véhicule acquis par la commune en 2010 pour un montant de 10 482,18€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la cession du véhicule de marque Kangoo express à un particulier pour la somme de 4900 € TTC
- la sortie de ce véhicule de l'inventaire de la commune

Mutualisation des frais de transports 2016-2017 :

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de règlement de la Communauté de Communes en ex-Terres Vives relative à la mutualisation des frais de transports des élèves de l'école primaire, à destination du gymnase Cathy Melain à St Martin d'Auxigny pour l'année scolaire 2016-2017 d'un montant de 1337.05 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de régler à la Communauté de Communes en ex-Terres Vives, le montant de la mutualisation des frais de transports à destination du gymnase Cathy Melain à St Martin d'Auxigny comme suit :

- Année scolaire 2016-2017 : 1337.05 €

Indemnité du conseil comptable du trésor public :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982, modifié, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, vu l'arrêté interministériel du

16 septembre 1983 modifié relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et Etablissement publics locaux ;

DECIDE A L'UNANIMITE :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Madame Martine BORDERAS, receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49€.

Convention MICADO :

Le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec l'Association MICADO pour animer les Temps d'activités périscolaires de l'année scolaire 2017-2018. Le montant de l'animation s'élève à 3 500.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer une convention entre la commune et l'Association MICADO pour l'animation des temps d'activités périscolaires de l'année scolaire 2017-2018 et de verser la somme demandée, soit 3500.00 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Cette délibération annule et remplace, la délibération n°2017-045 du 10 juin 2017 déposée en Préfecture le 13 juin 2017.

Tarifs Salles communales 2018 :

Le Maire-adjoint propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location des locaux du Foyer rural pour l'année 2018 conformément au règlement de location des salles communales approuvé par délibérations n°2015-043 du 13 juin 2015 et n° 2016-066 du 05 novembre 2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-de fixer au titre de l'année 2018 les tarifs suivants :

	Habitants ou Associations de PIGNY	Habitants ou Associations hors Commune	Cours de danse particuliers	Activités manuelles particuliers
<u>GRANDE SALLE</u>				
1 jour	188	394		
Week-end	259	558		
Vin d'honneur, pot de départ...	97	179		
Cérémonies civiles (hors temps scolaires)	31	51		
Réunion (forfait demi-journée)	61	92		
<u>SALLE DES SPORTS</u>				
1 jour	91	161	15€ par mois	8€ par séance
Week-end	145	248		
Vin d'honneur, pot de départ...	44	78		
Réunion (forfait demi-journée)	32	48		

- un forfait hivernal qui s'appliquera du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 et du 1^{er} novembre au 31 décembre 2018, en supplément du montant de la location, comme suit :

FORFAIT DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 MARS ET DU 1 ^{er} NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2018	1 jour	2 jours
Salle du foyer rural	43.00 €	62.00 €
Salle des sports	11.00 €	14.00 €

Ce forfait hivernal pourra être appliqué en dehors de ces périodes aux personnes qui en feront la demande.

- une caution de garantie d'un montant de 150 € qui doit être versée au moment de la remise des clés
- Les arrhes, d'un montant égal à 50% de la valeur locative de la salle réservée, sont encaissées au moment de la signature de la convention.

Tarifs cimetière 2018 :

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de concessions dans le cimetière communal pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs suivants :

* concession	30 ans	141.00 €
	50 ans	235.00 €
* columbarium	30 ans	813.00 €
* cave urne :	30 ans	608.00 €
* Jardin du souvenir :	taxe de	92.00 €

Les mêmes tarifs sont appliqués lors du renouvellement des concessions.

Tarifs eau potable 2018 :

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs du service des eaux pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs suivants :

- Prime abonnement ménage :	63.92 €
- Prime abonnement prairie :	31.98€
- Prix du mètre cube :	1.54 €

Tarifs surtaxe assainissement 2018 :

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la part collectivité surtaxe d'assainissement à compter du 1^{er} novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir la part collectivité surtaxe d'assainissement pour la facturation à compter du 1^{er} novembre 2017 comme suit :

--Abonnement :	14.21 €
- Consommation :	1.86 €

Tarif cantine-garderie 2018 :

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs suivants :

- cantine : 4.24 € au lieu de 4.21 €
- garderie :
 - le matin : 0.89 € la demi-heure
 - le soir : 1.77 € la première heure
0.89 € la demi-heure suivante
 - Le mercredi de 11h 30 à 12 h 30 : 0.89 € la demi-heure

Tarif taxe de raccordement 2018 :

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le tarif de la taxe de raccordement à l'assainissement pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir au 1^{er} janvier 2018, la taxe de raccordement à l'assainissement à 2 285.00 euros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Renouvellement contrat CUI CAE : l'emploi d'un agent périscolaire polyvalent qui se terminait le 13/11/2017 sera prolongé de 6 mois jusqu'en mai 2018.
- Le prochain Conseil aura lieu le 25 novembre 25017 à 9 h 30.
- Fin du conseil : 12 h 00